

l'expansion des marchés du gaz naturel dans le Québec et la région de l'Atlantique, à la fois pour assurer la sécurité énergétique nationale et pour fournir un débouché aux producteurs nationaux.

[Français]

Je préfère un achat entre les producteurs de l'Alberta et les consommateurs du Québec. C'est mieux qu'un achat ou un contrat entre les producteurs de l'Alberta et les Américains et c'est dans l'intérêt de la sécurité nationale de l'énergie pour le Canada aussi. Et nous du Nouveau parti démocratique du Canada, nous voulons avoir plus de marchés dans la province de Québec. Et nous regrettons que le gouvernement conservateur ait arrêté l'expansion du gazoduc au Québec.

[Traduction]

En terminant, je tiens à dire au gouvernement que nous allons surveiller cette déréglementation en novembre dans l'espoir que, cette fois, il réussisse mieux que lorsqu'il a voulu, aux termes de l'Accord de l'Ouest, déréglementer le prix du pétrole brut. Cette initiative est loin d'être une réussite, en effet, car elle n'a pas avantageé comme elle l'aurait dû les consommateurs canadiens ni, encore, nos petits producteurs. Espérons qu'on aura de meilleurs résultats en ce qui concerne le gaz naturel. Voilà pourquoi nous acceptons avec plaisir aujourd'hui de soutenir le gouvernement en adoptant ce projet de loi à titre de mesure provisoire.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

● (1530)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre se constitue en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-112, tendant à modifier la Loi sur l'administration de l'énergie et prévoyant des mesures qui s'y rapportent.

(Les articles 1 à 8 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Bill McKnight (au nom de Mlle Carney) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Bill McKnight (au nom de Mlle Carney) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je sais que nous n'avons que quelques moments pour parler de ce projet de loi en troisième lecture. Il y a une chose que je tiens à dire: vraiment, je ne puis m'en empêcher. J'aimerais que cela soit consigné.

Administration de l'énergie—Loi

Il y a 10 ans environ, il y a eu une commission royale au Canada, la Commission Berger chargée d'étudier l'oléoduc de la vallée du Mackenzie.

M. Epp (Provencher): C'est là que vous avez commis votre première erreur. Voilà le conflit.

M. Waddell: C'était pour examiner . . .

M. Epp (Provencher): Racontez-nous cela.

M. McDermid: Est-ce qu'ils vous ont payé?

M. Waddell: Les députés d'en face me font la vie dure, monsieur le Président, parce que j'ai travaillé pour cette commission. Je rappelle aux députés d'en face que le procureur général de l'Ontario et l'actuel ministre de l'Énergie du Yukon ont aussi travaillé pour la Commission.

M. McDermid: Cela en dit long.

M. Waddell: Même des conservateurs ont fait partie de la Commission.

Ce que je tiens à dire, c'est que la Commission a examiné l'opportunité de construire un gazoduc de fort diamètre pour acheminer le gaz naturel depuis le delta du Mackenzie, de Prudhoe Bay, en Alaska, via le Canada, jusqu'aux 48 États américains au sud du 49^e parallèle. La Commission a beaucoup été critiquée par les représentants de l'industrie et par ceux qui étaient là à l'époque pour avoir recommandé pour diverses raisons de retarder de dix années la construction du gazoduc.

Je tiens à annoncer officiellement que j'ai maintenant découvert ce qu'est le prix au jour le jour du gaz naturel depuis que j'en ai parlé dans mon allocution au cours du débat de deuxième lecture. Il est maintenant de l'ordre de \$2.30 les 1,000 pieds cubes aux États-Unis. Le gazoduc aurait acheminé le gaz à quelque \$8 ou \$10 les 1,000 pieds cubes. On peut imaginer le nombre de sociétés qui auraient fait faillite au Canada si le gazoduc avait été construit.

Non seulement la Commission Berger a rehaussé et stimulé le mouvement écologiste au Canada et s'est montré réceptive aux revendications croissantes des autochtones et au désir des petites entreprises de participer aux développements et aux mégaprojets industriels, mais elle a aussi favorisé les grandes sociétés pétrolières et gazières qui auraient été acculées à la faillite si elles avaient construit le gazoduc. Celui-ci sera construit un de ces jours car nous allons éventuellement manquer de gaz naturel dans le sud du Canada. Espérons qu'il sera alors construit avec l'accord général et au profit des Canadiens qui vivent dans le Nord, de même qu'au profit des consommateurs du sud du pays et des entreprises qui vont le construire.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, dans mes observations à l'étape de la deuxième lecture j'ai omis de remercier mes collègues de l'Opposition de leur collaboration durant l'étude du projet de loi. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier mes deux collègues avec qui j'ai passé les deux dernières semaines à examiner quelques projets de loi très détaillés. Leur collaboration au cours du dernier mois a été excellente. Je crois que nous avons beaucoup accompli. Je voudrais dire combien je leur sais gré de leur collaboration.